

2026

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

SAINT-NARCISSE



JOUR DE COLLECTE

POUBELLES

SECTEUR 1

POUBELLES

SECTEUR 2

COMPOST ET

RECYCLAGE*

COMPOST*

(14 avril au 3 novembre)

ENCOMBRANTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

La collecte des encombrants a lieu tous les 2^e vendredis du mois.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site web de la MRC : mrcdeschenaux.ca ou communiquez avec nous au 819-840-0704.

Prendre note que le nombre d'inscriptions est limité et que nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

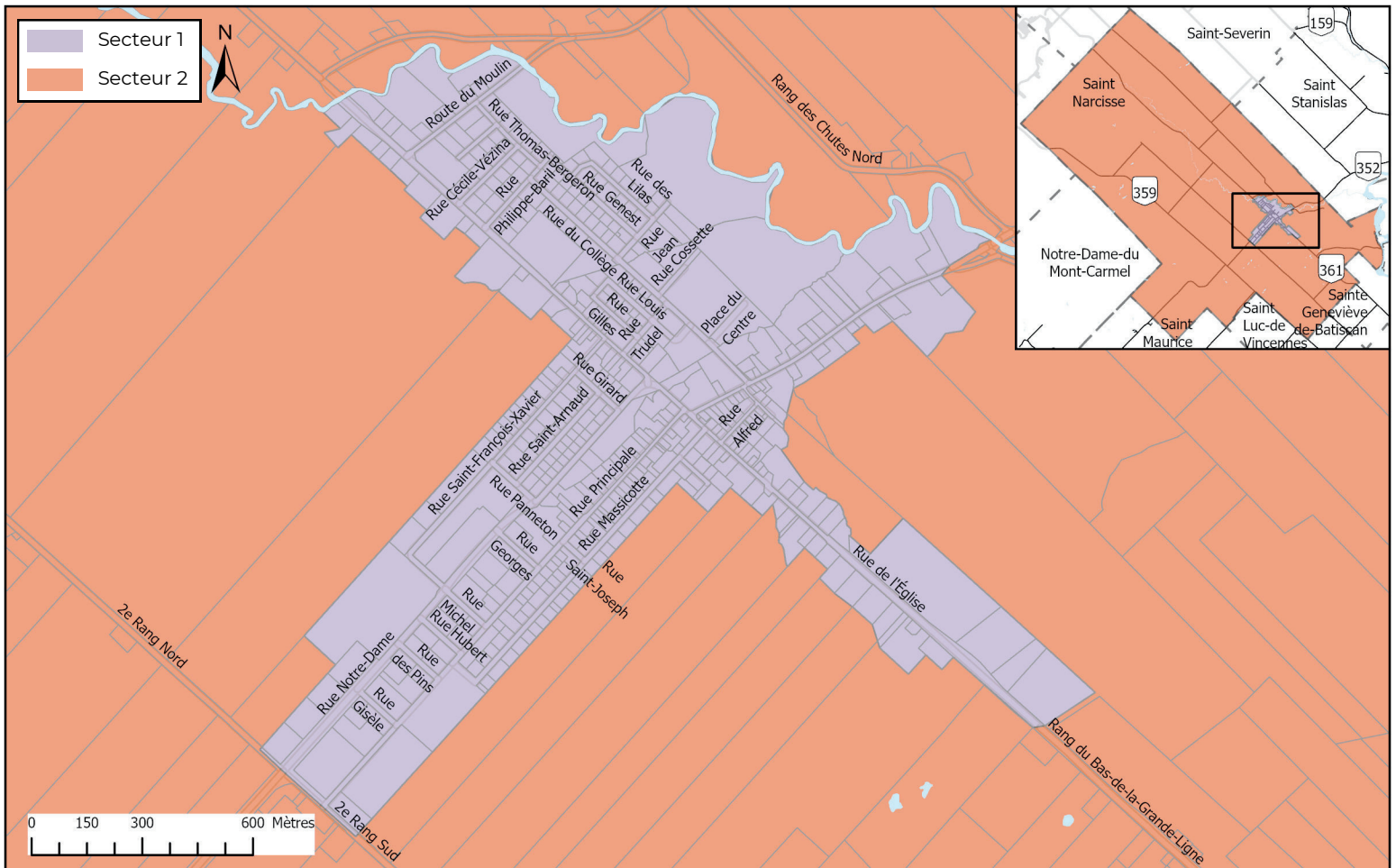
SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

*Les collectes de recyclage et de compost sont effectuées par Énergiecycle. Pour toutes questions ou problématiques pour ces bacs, communiquez avec eux au 819-373-3130.



Voir le tableau à la page suivante pour le détail des secteurs.

SECTEURS DE COLLECTE	
SECTEUR 1 MERCREDI	Rue Notre-Dame, rue Principale, rue Gisèle, rue des Pins, rue Hubert, rue Michel, rue Massicotte, rue Georges, rue Saint-Joseph, rue Saint-Hilaire-des-Loges, rue de l'Église, rue Panneton, rue Saint-Arnaud, rue Girard, rue Saint-François-Xavier, rue Trudel, rue Gilles, rue Louis, rue du Collège, rue Cossette, rue Jean, rue Genest, rue des Lilas, rue Philippe-Baril, rue Cécile-Vézina, rue Flore Trudel, rue Thomas-Bergeron, rue Alfred, route du Moulin.
SECTEUR 2 JEUDI	3ème rang, rang Sainte-Marguerite, rang Saint-Félix, 2ème rang, rang des Chutes, rang des Chutes sud, rang des Chutes Nord, rang du Haut-de-la-Grande-Ligne, route à Frigon, rang Saint-Pierre, rang du Bas-de-la-Grande-Ligne, chemin du Barrage, route Trépanier.

AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

Position du bac roulant pour la collecte

Les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés



Déchets exclus de la collecte

- Matières recyclables
- Matières compostables
- Débris de construction, rénovation et démolition
- Matières dangereuses
- Plastiques agricoles

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le www.mrcdeschenaux.ca

Maximum 3 mètres de la ligne blanche



Couvercle fermé, aucun sac ou objet ne doit dépasser

Roues orientées vers la maison

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire (les bacs verts sont tolérés). **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera collecté.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plupart des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac noir contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).
- Les bacs noirs doivent être en bordure de route **avant 5h du matin le jour de la collecte.**

AIDE-MÉMOIRE GESTION DU RECYCLAGE



Matières recyclables

- Contenants, emballages ou imprimés.
- Par exemple :
 - Contenant de produit d'entretien ménager
 - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
 - Boîte de carton
 - Assiette et papier d'aluminium
 - Emballage de mets à emporter et préparés
 - Journal et circulaire
 - Enveloppe
 - Feuille de papier
 - Cahier



Matières non-recyclables

- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction



AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST



Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)



Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le www.energycle.ca